

— du dit —

Demande de subvention  
du Fonds Départemental  
Scolaire  
- peintures aux écoles de  
Meymans - couloir école BB  
- faux plafond - doublage  
écoles de Meymans -  
- grosses réparations  
logement école Meymans  
déposé le 28.10.80

M. le Maire présente au C. M. des devis de peinture -  
doublage - faux plafond - et grosses réparations aux écoles  
de Meymans - Beauregard - et logement de l'institutrice  
de Meymans

- peinture couloir école de Beauregard + classe de Meymans TTC	11.315,63
- faux plafond école de la classe de Meymans TTC	5.298,06
- doublage classe de Meymans et logement + tapisserie + etc.	15.697,43
soit un total	32.305,06

Il propose de solliciter une subvention du Fonds Départemental  
Scolaire

Le C. M. après avoir délibéré,  
- Accepte les devis présentés,  
- Sollicite une subvention du Fonds Départemental Scolaire.  
Les crédits nécessaires sont votés en partie sur le budget  
supplémentaire 1980 et le solde sera voté sur le budget 1981,  
article 232,

du dit

cimetières  
nouveau tarif  
déposé le 25.11.80  
vu et approuvé le 26.11.80

M. le Maire expose au Conseil, que depuis 1961,  
les concessions perpétuelles, aux cimetières, n'ont pas été  
révisées.

Le C. M., après avoir délibéré,  
- Décide de fixer le prix des concessions perpétuelles à  
cent le mètre carré, dans les cimetières de Beauregard et  
de Meymans

A compter du 20 novembre 1980.

du dit

M. le Maire expose au Conseil, que depuis 1961, les concessions  
perpétuelles, aux cimetières, n'ont pas été révisées.

Le C. M., après avoir délibéré,  
- Décide de fixer le prix des concessions perpétuelles à cent francs  
le mètre carré, dans les cimetières de Beauregard et de Meymans.

du dit -

Mairie entretien  
classe et mairie de  
Meymans  
déposé le 25.11.80

M. le Maire présente au conseil, la démission de Mlle Benistant  
Denise, employée en qualité d'entretien (balayage) de la classe de Meymans  
et de la mairie.

Mme Favreau Helène a été désignée pour la remplacer,  
Vu la délibération du 22 novembre 1976,  
Le conseil Municipal,





du dit

virements de crédits	Impôts sur les véhicules	tiré du 63 pour article 623	20,00
déposé le 27.01.81	Contingent Aide Social	6401	12860,00
	Regularisation ex. 79	698	99,15
	Travaux école et logement de Mayens	232	1261,87
	Honoraires C.L.G.B. Programme 79	233	305,02
			<u>14.486,04</u>

- du dit. -

Revision listes  
électorales  
Chambre d'Agriculture  
deposée le 27.01.81

Monsieur le Maire présente au C.M. la circulaire de Monsieur le Préfet, demandant de nommer un délégué du Conseil Municipal, pour la composition de la Commission de revision des listes électorales de la Chambre d'Agriculture.

Le C.M., après avoir délibéré, désigne :

M. Raymond Benistant

*[Signatures]*  
Bonare

20 Février 1981

Modification du  
zonage simplifié

Tout le conseil est présent.  
Monsieur le Maire rappelle au conseil, les délibérations du 30 mai 1980 et du 28 novembre 1980, autorisant la construction de maison individuelles — Garsere et Joseph.  
Monsieur le Maire pour obtenir ces permis de construire propose au conseil de modifier le zonage.  
C'est à dire ajouter une zone constructible sur les parcelles AL 94 — 98 — AE 83 — 84 — 85, pour régulariser les dossiers en cours de construction.

Lors de la décision du zonage des certificats d'urbanisme avaient été accordés sur ces parcelles, mais les demandeurs avaient laissé, pour différentes raisons, périmer ces certificats d'urbanisme.  
Après avoir délibéré, le conseil à la majorité, décide la modification du zonage sur les parcelles ci-dessus.

compte rendu

du dit

Tous les membres sont présents, sauf M. Darlay excusé.  
début de la séance 20 H 40  
Compte rendu de la réunion du 28 novembre 80 :  
Pont de Beauregard : Les travaux sont commencés depuis le 18 Février  
Village de Beauregard : l'année municipale étant près, la pose des

panneaux et bandes de signalisation sera opérée, dès que le problème de l'arbre sera réglé. (Els Lambert)

Prieau de Beauvillard: des renseignements qui devaient être demandés à jeunesse et sports le seront prochainement

Pour information: Il est signalé que le délégué du C.M., pour composer la commission de révision des listes électorales de la Chambre d'Agriculture est M. Benistant Raymond.

Budget Primitif 1981:

Le projet de budget a été présenté par le maire, approuvé dans ses grandes lignes et signé par la totalité des membres présents, chiffres à voir sur budget.

Impôts locaux:

Il est signalé que l'augmentation des différentes taxes des impôts locaux par rapport à 1980 est due uniquement à l'indexation des bases notifiées par les services fiscaux. Aucune augmentation n'est faite pour 1981 par le C.M. Il est rappelé que les taux appliqués sont:

Taxe habitation:	6,24%	(revenant à la commune, 5,80%)
Foncier bâti:	7,36%	6,84%
Foncier non bâti:	28,10%	25,10
Taxe Professionnelle:	13,60%	12,60

Questions diverses:

- Les Donneurs de sang de Bug de Peage ont donné 200F au profit des Anciens.
- Un contrat d'entretien de 900F. HT, pour la chaudière du Foyer Rural est étudié. Il va être demandé de plus amples renseignements.
- L'élargissement village Sileymans; une subvention de 40.000 F montant du devis est attribuée à la commune. Les services de l'équipement sont chargés de la réalisation de ces travaux.
- Une réunion concernant une modification du zonage s'est tenue jeudi 19. Le conseil entérine, à la majorité, la décision de modifier le zonage et de l'inclure sur les parcelles A197. 98 AE 219- 89. 218. Cette modification est unique et s'applique qu'aux seules parcelles sus-citées.

La séance est levée à 22 H. 30

— du dit —

Revalorisation de l'indemnité du Sonneur-Civil et suppression des pénalités de cabine

M. le maire rappelle la délibération du 14 mars 80, revalorisant les indemnités des gérants de cabine et Sonneur-civil, courant 1980 des cabines téléphoniques publiques ont été installées

dans les deux villages, ce qui supprime les deux gerants de cabine  
Vu l'augmentation du SMIC en 1980 il y a lieu de revaloriser  
l'indemnité du Donneur-Civil.

Le C.M. après avoir délibéré, décide :

une augmentation de 10% qui correspond à l'augmentation  
du SMIC en 1980.

Le Donneur-Civil percevra une indemnité de 550 F par an  
Les crédits sont prévus sur le budget 81.

~~Flus~~  
~~Bozar~~  
~~Flotte~~  
~~PD~~  
~~Pratela~~  
~~G. Gardeanne~~  
~~Ballu~~

14 Avril 1981

compte rendu

marque : M. Reynaud - excusé.

Assainissement village de Sileymans :

La DDA ne nous a toujours pas fourni l'étude concernant  
le projet d'assainissement. Un rappel sera fait auprès de la DDA  
pour accélérer la présentation de ces documents.

Agents de Service :

La Préfecture demande de transformer les postes et Mesdames  
Chubert S. et Favereu H., en Agents de Service à temps  
incomplet et de les rémunérer aux indices afférents à cet  
emploi. accord.

Indemnités pour frais de fonctionnement des classes primaires  
de l'Institution Ste Marie à Bourg de Peuge. Il est demandé  
600 F. par élèves, soit pour 6 élèves 3600 F. Le C.M.,  
refuse, deux écoles primaires publiques pouvant encore accueillir  
des élèves sur la commune.

Questions diverses.

- L'ouvrier communal essayera de trouver d'où proviennent les  
infiltrations d'eau dans l'église de Beaugard.
- Une demande d'empiétement d'un chemin privé a été effectuée  
aux frais de la commune est repoussée catégoriquement.
- Il sera demandé un renforcement de la signalisation au quartier  
de Bois-Vert, à la DDE.
- Il est rappelé que le ramassage des escargots est interdit sur  
toute la commune du 1<sup>er</sup> Avril au 30 juin.

La réunion se termine à 22 H 30, le maire ayant convoqué le C.M.  
pour le 26 avril, jour des élections présidentielles de 8 H à 18 H.

mise à jour du recensement des voies communales et des chemins ruraux

Le Maire expose au conseil l'intérêt qu'il y aurait de procéder à une mise en ordre administrative de la voirie communale.

Après avoir délibéré, le C.M.

- Vu l'article L. 333, 1, titre III du Code des communes,
- Vu l'ordonnance n° 59.115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales,
- Vu le décret n° 76.750 du 20 août 1976,
- Vu le décret n° 76.821 du 2 octobre 1976,

Decide :

Article 1° :

Il sera procédé dans la commune de Beauregard-Baret, à l'élaboration du tableau de classement des voies communales et du tableau de recensement des chemins ruraux.

Article 2° :

Demande à Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement de prendre les mesures nécessaires à cet effet, dudit.

Travaux de voirie F.D.A.C - entretien Programme 81  
Déposé le 19.5.81

M. le Maire expose au C.M., qu'une subvention de 31.107 F. a été allouée à la commune sur les crédits de la tranche " Entretien " du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAC entretien), programme 1981.

Le C.M. après en avoir délibéré, prend acte de la subvention accordée et s'engage à exécuter les travaux d'entretien correspondants.  
du 27 mars

Création de deux emplois. " Agent de service "

Conformément au statut du personnel communal, le C.M. décide de créer deux postes d'Agent de service, 2° catégorie, à temps incomplet.  
- de rémunérer ces agents, selon les indices prévus au prorata des heures effectuées.  
- les crédits sont prévus au chapitre 61 du budget.  
du dit

Imputation à l'article 214 du budget

Vu l'achat de 2 chaises et d'un fauteuil pour le bureau du Maire, le C.M. décide, d'imputer cet achat à l'article 214 du budget.  
- Les crédits sont prévus au budget 81

*[Signatures: P. Patella, G. Marsan, M. Bonna, P. Patella]*

1<sup>er</sup> Juin 1981

Compte rendu

La séance débute à 21 H. - sont absents M. Reynaud excusé -  
M. Bonissant - Mlle Belley.

### Inventaire des chemins communaux :

Un inventaire complet des chemins sera fait. Des réunions seront organisées pour étude des plans. Il faudra par ailleurs effectuer également des réunions sur le terrain. Plusieurs points demeurent : par exemple : les chemins privés, qui ont pu être goudronnés seront-ils inclus dans la voirie municipale ? à voir ...

### Matériel Communal :

La Commune a procédé à l'achat d'un tracteur ZETOR type 4511 avec barre de coupe (21.000 F) Ce matériel sera disponible dès la semaine prochaine et les banquettes des routes seront goudonnées très prochainement. En outre, il a été acheté une débroussailluse portative.

Le C.M. a évoqué les problèmes ~~de~~ garage des engins appartenant à la commune. Une solution pourrait peut-être être trouvée avec le garage existant de la Commune qui pourrait être modifié et relevé -- à suivre ...

### Extincteurs :

La Municipalité doit entretenir périodiquement son matériel de prévention contre le feu. Plusieurs contrats seront demandés pour étude comparative des propositions.

### Divers :

- Un Certificat d'Urbanisme pour rénovation d'un bâtiment existant a été accepté sur Meymans.
- Les permanences de Mme Coronel se feront à la mairie, et non plus au Foyer Rural, à partir du 01. Septembre 1981.
- Une coupe a été offerte pour un concours de sociétés à l'Amicale Boules d'Hestun.
- Une opération "pognes" au profit des "Colombes" se déroulera le samedi 20 juin. Les personnes voulant participer à cette opération prenant contact avec M. Durloy Christian.
- Préau école de Beauregard : le conseil attend de savoir quelles pourraient être les sources de financement avant de poursuivre l'étude d'un agrandissement de ce préau.

La séance s'achève à 23 H., après que le maire ait convoqué le C.M. aux réunions des 14 et 21 juin 1981



— dudit —

Élargissement du CD  
522 dans la traverséede l'agglomération de  
Meymans

Honoraires D D E

déposée le 23.06.81

à la Préfecture

Le 23.06.81

Après avoir délibéré et sur proposition de M. G. Main, le C.M.,  
— Considérant que par délibération municipale du 27 juin 1980,  
il a été demandé le concours des services de la Direction Départementale  
de la Dôme pour les travaux d'élargissement du CD 522  
dans la traversée de l'agglomération.

— Considérant que par décision du 25 juillet 1980 M. le Préfet  
de la Dôme a autorisé la D.D. de la Dôme à prêter son  
concours à la commune.

— considérant que le service a fixé l'estimation prévisionnelle  
du coût des ouvrages à 40 000 frs. (HTVA) à l'exclusion  
de la rémunération de ce service et aux conditions économiques  
en vigueur au mois de mai 1980, et qu'il s'engage sur ce prix  
d'objectif.

— vu la loi n° 48.1530 du 29.09.48 réglementant l'intervention  
des fonctionnaires des Ponts et Chaussées dans les affaires intéressant  
les collectivités locales et divers organismes;

— vu le décret n° 61.371 du 13 Avril 1961 fixant les conditions  
d'exercice du concours technique du service des ponts et chaussées  
en matière de soins des collectivités locales,

— vu le décret n° 73.207 du 28 février 1973 relatif aux conditions  
de rémunération des missions d'ingénierie et d'architectures  
remplies pour le compte des collectivités publiques par des  
prestataires de droit privé, ainsi que l'arrêté du 29 juin 1973  
modifié puis pour son application,

— vu le décret n° 77.947 du 17 août 1977 relatif aux actions  
en responsabilité civile engagées à l'occasion des concours  
prêtés par les services techniques de l'Etat aux collectivités  
locales et à divers organismes,

— vu l'arrêté du 7 mars 1949 fixant les conditions générales  
d'intervention des fonctionnaires des ponts et chaussées pour  
le compte des collectivités et organismes divers en application  
de la loi du 29 Septembre 1948 ensemble des textes qui l'ont  
modifié,

— vu l'arrêté du 28 avril 1949 fixant les conditions particulières  
d'intervention des fonctionnaires des ponts et chaussées dans  
les affaires des départements et communes et de leurs établissements  
publics, ainsi que des associations syndicales relevant du  
Ministère de l'Intérieur ensemble des textes qui l'ont modifié,

- Vu l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979 relatif aux concours attribués aux collectivités locales et à leurs groupements par l'Etat, (Service de l'Équipement et de l'Agriculture) et notamment son titre I, ainsi que la circulaire interministérielle du 21.12.79 prise pour son application,

Decide

- 1) D'accepter l'estimation prévisionnelle de la D.D.E s'élevant au montant de 40.000 Frs H.T.V.A. (non compris la rémunération de ce service) aux conditions économiques en vigueur au mois de mai 80.
- 2) que la mission confiée à ce service consiste en une mission de maîtrise d'œuvre m2 complète classée en première classe de complexité de l'ouvrage, que le service s'étant engagé sur le maintien du dit coût, le montant initial de la rémunération est fixé forfaitairement à :

$$40.000 \times 4,5\% = 1.800 \text{ Frs. (H.T.V.A)}$$

Les dispositions de l'article 12 et l'arrêté du 7 décembre 79 seront appliquées s'il y a lieu

— du dit —

Avenant n° 1

contrat Villassur  
Foyer Rural  
dépouillé le 24.6.81

Le conseil Municipal,

Decide d'ajouter au contrat Villassur de la Commune, par avenant n° 1, relatif au Foyer Rural (salle des fêtes, l'option ci-dessous :

" La Commune renonce au recours que, comme subrogé aux droits des propriétaires, elle serait fondée à exercer contre les locataires "

dudit

caisse départementale  
Scolaires 1980-1981  
vu le 7.7.81

M. le Maire invite le conseil à dresser le programme des travaux et acquisitions à réaliser pour l'amélioration du service scolaire, en vue d'utiliser les fonds provenant de la caisse départementale

" Attribution de garantie pour l'année 1980-1981.

Il propose le projet suivant :

matériel collectif d'enseignement, art. 607.

629,00

Le C.M. après avoir délibéré,

- sollicite la subvention de la caisse départementale.

- Vote la participation de la commune, article 607.

*(Signatures)*  
Maire  
Bour  
M. D. L.  
M. Marson

24 juillet 1981

Compte rendu

Le C.M. s'est réuni le vendredi 24 juillet à 21 H.  
en présence de tous les présents, sauf Mrs Reynaud et Chintelan.

#### Contrat d'entretien des extincteurs :

Plusieurs devis ont été fournis pour l'entretien et la vérification du matériel de prévention contre l'incendie. Le conseil constate des différences sur les devis (une offre est 25 fois supérieure au moins disant) En ce qui concerne la vérification pure, les prix varient du simple au double. A l'unanimité, le conseil décide d'accorder l'entretien des extincteurs aux Ets G.S.B de Valence.

Permis de construire : A la suite du village de Meymans une demande de P.C. est étudiée pour une restauration, avis favorable.

#### Direction des Services Fiscaux - Service du cadastre :

Afin de simplifier une documentation cadastrale lourde, les services fiscaux envisagent de procéder à l'élaboration de microfiches reprenant les feuillets cadastraux. Il conviendrait que la municipalité possède l'appareil destiné au passage des microfiches. Le coût est actuellement de 1.150 F. H.T.

Un jeu de microfiches serait mis gratuitement à la disposition des municipalités. Les avis sont partagés et le conseil réserve encore quelques temps sa décision définitive.

#### Syndicat d'initiative du canton de Bouy de Peage :

Une brochure sera distribuée dans chaque famille prochainement. Il sera proposé l'inscription d'une somme de 350 F. au budget supplémentaire, montant de la subvention que pourrait allouer la commune pour participer au fonctionnement de ce syndicat.

#### Assainissement pour lotissement :

Il a été pris contact avec le cabinet BEAUB pour étudier le projet d'assainissement du lotissement, cette étude ayant été abandonnée par la DDA.

#### Elargissement village Meymans :

Les Travaux devraient prochainement commencer. Le dernier point litigieux a été réglé avec EDF. Le poteau électrique sera déplacé gratuitement.

#### Questions diverses :

- Aggrandissement préau de Beaugond, aucun élément nouveau à ce sujet.

- Problème des enfants en âge de fréquenter une école maternelle.

Plusieurs familles souhaiteraient placer leurs enfants en classe maternelle, chose difficilement possible du fait de la seule existence d'une classe déjà saturée à Hortun. Le conseil dans un premier temps procédera à un recensement des enfants et étudiera ensuite les possibilités qui lui sont offertes de donner suite aux souhaits des familles

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23 H.

- dudit -

Contrat d'assurance  
Véhicule communal  
Tracteur zetor  
depuis le 24.8.81

La Commune a décidé de faire l'acquisition d'un tracteur communal - zetor. 30 NL 26.

M. le maire, présente au conseil la police d'assurance contractée à la compagnie SAMOA de Montélimar.

La cotisation annuelle à effet du 29 - 06.81. s'élève à 197,40 F. TTC.

Le C.M. après avoir délibéré :

- Accepte ce contrat d'assurance,
- Autorise le maire à signer ce contrat,

les fonds seront prélevés à l'art. 638 du budget supplémentaire 81

*[Signatures]*  
 J. Belley  
 B. Besson  
 J. Chabert  
 J. P. J. J. J.  
 J. J. J. J. J.

16 Octobre 1981

Compte rendu

Absents et excusés : Mlle Belley - M. Jollet J.P. - et Chabert.

Préau de Beaugard

Les deux projets présentés sont refusés par l'Académie.

Une étude aura lieu sur place avec les différentes Administrations.

Ordures Ménagères : L

Le rôle des O.M. est révisé. Il est rappelé qu'à partir du 4. Novembre le ramassage aura lieu tous les 15 jours.

Compte Administratif 80

Il est présidé par M. Bessanne.

Budget Supplémentaire 81

Ces deux budgets sont votés à l'unanimité.

*[Signatures]*  
 J. Belley  
 B. Besson  
 J. Chabert  
 J. P. J. J. J.  
 J. J. J. J. J.

6 novembre 1981

Compte rendu

Absents excusés : Mlle Bolloy - M. Chatalan

Picau école de Beauregard :

Prochainement, sur place aura lieu une réunion avec l'architecte et des représentants de l'Administration. Cette réunion devrait permettre de définir les possibilités de modification de ce local.

Collège de Bourg de Peage :

Le C. M. s'élève contre le fait qu'un établissement nationalisé ne dispose pas de personnel suffisant, nommé par le Recteur - jugeant qu'il n'est pas du domaine des municipalités du canton de retribuer la carence des personnels, le C. M. refuse la demande de prise en charge d'un emploi de personnel de service.

Elargissement du village de Meymurs :

Les travaux sont en cours, mais quelques petits problèmes annexes demeurent, à savoir l'installation de drains ou de grilles de réception des eaux pluviales.

Mur du cimetière de Meymurs :

Le mur côté route doit être renforcé. Il est demandé à l'Équipement de nous permettre la construction de contreforts destinés à soutenir cet ouvrage.

Ordures ménagères :

Lors de la prochainement réunion sera étudiée la possibilité du ramassage des ordures ménagères une fois par semaine. Le conseil procédera par la même occasion à une réactualisation des tarifs qui n'avaient subi aucune augmentation depuis trois ans.

Transports scolaires :

Afin de juger de l'opportunité de la demande de passage d'un car chaque jour vers 16 h., il est demandé aux élèves intéressés par un tel service de se faire connaître le plus rapidement possible à la mairie.

Questions diverses : Neige : le sel <sup>pour</sup> entreposé dans les prochains jours le long des voies communales. Le nouveau chasse neige est en construction.

Garage : Il sera probablement demandé à l'architecte de prévoir lors de son prochain passage la possibilité d'un aménagement plus fondamental du garage communal qui permettrait de ranger camion, tracteur et divers petit matériel.

Cimetière de B. B. : l'employé et devra couper un arbre gênant.

voie communale de la grange

Une buse sera posée pour canaliser l'eau ruisselant sur la route et le fossé sera partiellement refait.

La séance s'achève à 22 H.05.

dudit

Attribution d'une  
indemnité spéciale  
de gestion  
à M. Jean MEDURIO  
déposé le 24.11.81  
à Prof  
T.G. le 11.12.81

M. le Président expose au C.M. qu'un arrêté interministériel, en date du 6 juillet 1956, modifié par celui du 8 mai 1972, fixe les conditions d'attribution de l'indemnité spéciale de gestion allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics. Aux termes des règlements en vigueur cette indemnité a été fixée à 82.00 F. par an par délibération en date du [ ] approuvée.

Le C.M. considérant les services rendus par M. J. Medurio Receveur, en sa qualité de conseiller financier de Beauregard-Bert, décide de lui allouer, l'indemnité de gestion indiquée ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 1981. à l'article 615.

*[Signatures: Bossard, Buntant, G. Harbanc, H. D. Fay]*

11 décembre 1981

compte rendu

Membres absents excusés: Mlle Belley - M. Mottet J.P. - Mottet R. - Reynaud.

Lecture du rapport de la séance précédente:

- La réunion à propos de l'agrandissement du plan de l'école de Beauregard aura probablement lieu courant janvier 1982.
- Transports scolaires: sept élèves seraient intéressés par ce service supplémen. L'ainé demandera à la Préfecture si cela est possible.
- Elargissement du village de Meymans: les travaux sont terminés, mais la réception de ce chantier n'a pas encore été faite.

Repas des personnes âgées: le repas qui sera préparé par Mme Pavem du Goubet, sera servi au Foyer Rural de Meymans le 20-12-81.

Certificat d'Urbanisme: Une demande de C.U. est établie pour la construction d'une maison d'habitation liée à une activité agricole, sur l'emplacement d'une ancienne maison détruite, au lieu-dit.

Cubanoat. Après consultation du zonage, le C.M. émet un avis favorable dans l'attente de l'avis de l'Équipement.

Demande de permis de construire: au quartier Thiobals, la référence aux conditions du zonage, une demande de construction d'une maison est repoussée par le conseil (pas attenante à la construction existante)

1.109 grande pour être considérée comme abri de jardin.)

### Ramassage des ordures ménagères:

Le problème du ramassage des O.M. une fois par semaine est abadi. La plus value demandée par M.O.S. s'élève une fois par semaine à 5.559 F. TTC. ce qui fait que le coût total du ramassage annuel s'élèverait à 25.000 F. environ. (Valeur octobre 1981).

La municipalité est liée par contrat avec M.O.S. jusqu'au 30.6.82. Compte tenu de l'importance de la dépense, le C.M. s'est procuré une seconde étude comparative pour le ramassage des ordures, qui sera approfondie pour obtenir quelques renseignements supplémentaires. Pour l'instant, le ramassage se poursuit comme précédemment et ce jusqu'au 30.06.82.

Le ramassage des O.M. a été commencé en juillet 78, les tarifs n'avaient jamais été révisés; mais devant l'importance de ce service, le C.M. décide des augmentations suivantes:

1 personne	65 F.	(au lieu de 50 F)
2 personnes	105 F	(au lieu de 80 F)
3 personnes et +	155 F	(au lieu de 120 F)
résidences secondaires	130 F	(au lieu de 100 F)

Ceci devrait permettre une prévision de recettes de 20.200 F. pour 1982, pour une dépense prévue d'environ de 25.000 F. La part communale serait d'environ 4.800 F. (après application du nouveau tarif.).

Par ailleurs, une étude est en projet pour la récupération des cadavres des animaux d'élevages intensifs, qui doivent être éliminés le plus hygiéniquement possible.

### Programme de voirie 1982:

Le chemin du Noulin est proposé, un problème concernant l'empiétement du chemin de Rives est soulevé. Pour arrêter le programme de voirie 1982, une réunion sera faite sur le terrain par la commission des travaux (rendez-vous domicile du Maire, le samedi 19 décembre à 8 H.30).

### Questions diverses:

- La salle des fêtes a été cédée gratuitement aux jeunes de Meymans dernièrement.

- Un avant-projet concernant l'assainissement a été bien avancé. Prochainement le projet devrait être soumis à l'approbation du conseil.

La réunion est terminée à 22 H.40.

Redevance des ordures  
ménagères  
actualisation des  
prix  
deposée le 21.12.81

Monsieur le Maire rappelle la délibération du  
28 Avril 1978, instituant une redevance pour le ramassage  
des ordures ménagères.

Depuis cette date aucune augmentation n'avait eu lieu.

Pour se rapprocher un peu de l'augmentation de  
l'entreprise M.O.S, le C.M. décide de majorer les prix  
de la redevance 1978 de 30% environ.

Fixe ainsi qu'il suit les bases de la redevance annuelle:

- 1 personne 65 F.
- 2 personnes 105 F.
- 3 personnes et plus 155 F.
- Residences secondaires 130 F.

- Ce tarif prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1982.

- La recette affectée à ce service sera putée à l'article 7051.  
du dit

Virements de crédits  
deposés le 15.12.81

cabine pour bateau zebra 30NL 26. diminué article 6313  
augmenté article 215. 5.300 F.

*Just*  
*Maillard*  
*Président*  
*Eparsen*  
*H. Dey*

## Procès-Verbal

Installation d'un second Adjoint  
22 janvier 1982

22 janvier 1982

L'an mil neuf cent quatre vingt deux à 22 H.30. les  
membres du C.M. de la commune de Beauregard. B est proclamés  
par le bureau électoral à la suite des opérations des 13 et 20 mars 77,  
se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui  
leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 24  
et 59 du Code d'Administration communale.

Étaient présents M.M. les Conseillers Municipaux:

M. Chatelan Joël - M. Mathis Yves - Darlay Christian - Regnaud André  
Belleg Eliette - M. Lusanne Gaston - Chabat Joël - M. Lottet Roland -  
M. Lottet Jean. Pierre. Benistant Raymond.

La séance est ouverte par M. Mathis Yves

Élection du Second Adjoint

Premier Tour de scrutin.

Le Président, après avoir donné lecture des Articles 58, 59, et 62  
du Code d'Administration communale, a invité le conseil à  
procéder à l'élection Adjoint conformément aux dispositions



prévues par l'article 58 du Code d'Administration communale  
Chaque C.M., à l'appel de son nom, a remis fermé au Président  
son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
A déduire bulletins litigieux	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
ont obtenu M. Chatelan Joël	9 voix
M. Marsannu Gaston	1 -

M. Chatelan Joël ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé second Adjoint.

*Y. H. H.*  
*M. Marsannu*  
*J. Chatelan*  
*B. B.*

compte rendu  
Réunion C.M.

du dit.

Au début de la séance, les dix membres du conseil observent une minute de silence à la mémoire de M. Louis Bossann, 2<sup>im</sup> Adjoint décédé le 1<sup>er</sup> janvier.

Il est procédé, ensuite, à l'élection du 2<sup>e</sup> Adjoint en remplacement de M. Bossann. Une proposition: M. Joël Chatelan.  
nombre de votants: 10 - suffrages exprimés: 10. Joël Chatelan: 9 voix - Gaston Marsannu: 1 voix.

M. Joël Chatelan devient donc 2<sup>e</sup> Adjoint au premier tour de scrutin.

Lecture du compte rendu de la séance du 11.12.1981

- demande de car de ramassage scolaire supplémentaire: La Préfecture a émis un avis défavorable à la requête formulée par le Maire.

- ramassage des ordures ménagères: le contrat actuel sera résilié le 30 juin 1982, Une autre demande sera formulée, à ce moment-là, auprès de M.O.S.

Programme des travaux 1982:

Voies. Une longue discussion s'établit autour des propositions de prix faites pour des réfections de chemins (recouvrement et emplois partiels.)

Sont proposés le chemin des Combes (42.500 F.), le chemin des Barriès (14.500 F.), le croisement de Pêcherut (6.400 F.),

chemin du Moulin (24.250 F), chemin de La Bressonnière (40.250 F)  
chemin des Pacots (5.750 F). Au total, environ 1 h 500 d'emplois  
partiels et 1765 mètres de réfection complète. Coût: 133.650 F. H.T.!!  
(estimation DDE, Bourg & Péage.) Il reste à souhaiter que  
la Municipalité puisse disposer de quelques subventions pour  
ces travaux...

Chemin de Rives: L'empierrement d'une partie de ce chemin  
sera réalisé conjointement avec l'Association Foncière de  
Rochefort. Samsen.

#### Travaux sur les bâtiments:

Il sera demandé les services d'un architecte pour élaborer  
un projet de garage-atelier permettant de ranger et grouper  
correctement les véhicules municipaux (tracteur-camion-outils)  
Ce projet de garage serait prévu sur la place de la Mairie, en  
remplacement du bâtiment existant.

#### Salle de réunion à Beauregard

L'agrandissement du préau n'est pas envisageable: il faudrait  
trop d'argent, le projet aurait peu de chances d'aboutir et les  
subventions sont aléatoires. Le C.M. préfère étudier à nouveau  
la possibilité de transformer en une grande salle la 2<sup>e</sup> classe  
(disaffectée), le couloir (en partie) et la cantine. Cette solution  
aurait l'avantage d'offrir à moindres frais une salle de  
dimensions convenables (environ 100 m<sup>2</sup>), réalisable rapidement.  
Le conseil arrêtera en principe l'aménagement retenu dans sa  
prochaine séance du vendredi 12 février 1982.

Pour pouvoir mieux faire face à ces dépenses globales qui  
s'avèrent imputables, le C.M. mandate le Maire pour solliciter  
un emprunt de 50.000 F. auprès du S.I.V.N.

#### Assainissement:

Le projet de lagune a été étudié: il devrait s'agir d'une  
lagune d'environ 45 x 25 m. Il existe un problème de passage  
pour accéder à cette lagune. Qui acceptera le principe d'une  
servitude occasionnelle? Après une longue discussion avec un  
riverain, le problème reste posé.

#### Divers.

Dégâts du vent de fin décembre 81: La commune a été  
sévèrement touchée. En ce qui concerne les bâtiments publics,  
de nombreuses tuiles ont été changées sur le toit de l'église de  
Beauregard. Une réparation de 750 F. doit être faite sur les

cheneaux de ce même bâtiment.

Problèmes de personnel: Pour faire <sup>face</sup> au gros travail administratif, le personnel en place (1/2 temps Beauegard - 1/2 temps guillans) s'avère insuffisant. Il conviendra de trouver dans les meilleurs délais une solution à ce problème.

Permanences: La permanence du secrétaire de mairie aura lieu à Beauegard tous les derniers mardis du mois. Une permanence des sociétés mutualistes aura lieu tous les premiers mardis du mois de 8h à 8h 45 à Miegmans de 8h 45 à 9h 45 à Beauegard.

Donneurs de sang: ont remis une somme de 200 F. au profit du 3<sup>e</sup> âge - Remerciements. La prochaine collecte aura lieu le jeudi 28.01.82 de 17 à 19 H. à guillans.

Pologne: Une collecte organisée par Emmaüs, la Croix-Rouge et le Secours Catholique aura lieu les 06 et 07 Février prochains. Les Informations seront très prochainement distribuées dans chaque foyer. Les dons seront récupérés en Mairie, les vivres centralisées chez M. Chutelan Joël et Darlay Christian, pour Miegmans. Mottet Jean-Pierre, pour Beauegard.

Le C.M. se separe à 0H 10, en programmant la prochaine réunion le vendredi 12 février, à 20H 30.

*[Handwritten signatures: Mottet, Chutelan, Darlay, Miegmans, Beauegard]*

13 Février 1982

compte rendu

Membre absent excusé: M. Regnaud A.

Après la lecture du compte rendu de la dernière réunion, il est signalé que la collecte organisée au profit de la Pologne a rapporté 1.980 F. et 5 colis d'alimentation.

TRAVAUX 1982:

Elargissement village de Miegmans: Un devis de fournitures de différentes espèces est soumis par un pépiniériste et concerne l'aménagement de la butte à l'entrée du village. Cette étude (3.000 F.) est acceptée; les travaux seront réalisés très prochainement par l'Agent communal, la finition sera effectuée avec du gazon.

Les travaux sur cet élargissement sont donc en cours d'achèvement; ne demeurent que quelques problèmes d'écoulement des eaux et reprise de goudron.

Chemin du Thidat: Des travaux seront effectués avec l'aide d'un tracto-pelle et des buses seront changées.

#### Ecole de Beauregard:

Un projet prévoyant une salle unique par démolition d'une partie du couloir et de la cantine permettrait la création d'un local d'environ 100 m<sup>2</sup>. Une isolation serait effectuée par la pose de faux plafonds (1 pour la salle, 1 pour la classe).

La salle existante serait prolongée par une réserve prévue pour le matériel. Des sanitaires à l'intérieur seraient prévus pour la salle et un w.c. serait destiné aux élèves.

Tous les travaux réalisés au niveau de la salle de réunion auraient une répercussion au niveau de la classe: faux plafond, installation de chauffage, sanitaires.

L'étude sera adressée à l'I. A. pour approbation. Des devis de menuiserie, plâtrerie, peinture, plomberie, électricité et chauffage seront demandés très prochainement. Compte tenu du régime particulier des locaux, la réalisation de ces travaux n'interviendrait que durant les congés de l'été.

#### Problèmes personnels:

En accord avec la commune de Jaillans, la municipalité va procéder au recrutement d'un agent de bureau dactylographe à temps partiel à raison d'environ 6 H. par semaine par semaine. La rémunération pour cet emploi partiel serait de l'ordre de 1.000 F.

#### Questions diverses:

- Renforcement E.D.F. - plusieurs renforcements de réseau et autres modifications vont se réaliser prochainement. Il demeure un litige à propos de l'installation d'un poteau au quartier des Bourdons.

- Permis de construire - Un C. V. reçoit un avis défavorable, il s'agit d'une demande, quartier des Banics, en vue d'une construction, (Hors zonage).

Une modification de P. C. au quartier du Pentet est acceptée. La modification est effectuée sur un bâtiment en cours de construction et relève d'un cas particulier.

Une demande d'agrandissement de hangar, bergerie au quartier des Mathas est acceptée.

- Ramassage des Ordures Ménagères:

M.s. nous a signalé que la dernière ramassage des O.M.